

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° I-2  26SGADL0075</b>

**SEANCE DU  
13 MAI 2026**

<p><b><u>Nombre de conseillers en exercice :</u></b> <b>70</b></p> <p><b><u>Nombre de conseillers présents :</u></b> <b>56</b></p> <p><b><u>Date de convocation :</u></b> <b>7 mai 2026</b></p> <p><b><u>Date d'affichage :</u></b> <b>15 mai 2026</b></p>
--

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 13 mai à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, EMBARCADERE - SALLE BOURDELLE - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - Mme Chantal CORDELIER - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Guillain GILLIOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Florence PAUCHARD - Mme Viviane PERRIN - M. Alain PHILIBERT - M. Cyrille POLITI - M. Marc REPY - Mme Anne SEVIN

**VICE-PRESIDENTS**

Mme Florence BARBERY - Mme Béatrice BARNAY - Mme Tiffany BEURIER - M. Samuel BRANDILY - Mme Laure BUFFENOIR THERY - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Christian DARROUX - Mme Magali DOUHERET - M. Jean-Michel DUFAUT - M. Christophe DUMONT - M. Thomas FOURRIER - M. Sébastien GAUTHERON - M. Jean GIRARDON - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude JARROT - M. Dominique JOUANNE - M. Charles LANDRE - M. Sébastien LATINO - M. Jean-Paul LUARD - M. Daniel MARTINON - Mme Alexandra MEUNIER - M. Mohamed MESSOUSSA - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Laurent MILLIET - Mme Emilie NAUDIN - Mme Sandra OSMAN - Mme Anne PERNIN - Mme Christine PLOCINICZAK - M. Alain ROBERT - M. Enio SALCE - M. Arnaud SANVERT - M. Florian SARTARIN - M. Jean-Louis SAVETIER - M. Stephan SAVETIER - Mme Aurélie SIVIGNON - Mme Carine TRAVERS - M. Noël VALETTE - Mme Stéphanie PINTO PEREIRA

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Frédéric FAUCHON  
M. BONNAND (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)  
M. BORNE (pouvoir à M. Gilbert COULON)  
Mme CAPBER (pouvoir à Mme Anne SEVIN)  
M. FALCAND (pouvoir à Mme Chantal CORDELIER)  
M. GRAND (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
Mme JETTE (pouvoir à M. Jean-Michel DUFAUT)  
Mme MAES (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)  
M. MARTI (pouvoir à Mme Florence PAUCHARD)  
Mme MATHY (pouvoir à M. Christophe DUMONT)  
M. PERRAUDIN (pouvoir à M. Florian SARTARIN)  
M. THOMASSET (pouvoir à M. Michel CHAVOT)  
M. VESVRES (pouvoir à Mme Florence BARBERY)  
M. WIECZOREK (pouvoir à M. Sébastien LATINO)

<p><b><u>OBJET :</u></b> <b>Création de la conférence des maires</b></p>
--

<p><b><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u></b> <b>69</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u></b> <b>69</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u></b> <b>0</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u></b> <b>0</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 13</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 1</b></li> </ul>
---

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Béatrice BARNAY



Vu l'article L.5211-11-3 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'obligation de création d'une conférence des maires dans les EPCI,

Le rapporteur expose,

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-11-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la création d'une Conférence des Maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, à moins que l'ensemble des maires, des communes membres, ne soient membres du bureau communautaire.

Cette instance, introduite par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, vise à renforcer le dialogue entre l'EPCI et les communes membres, en associant systématiquement les maires aux réflexions sur les orientations stratégiques et sur les projets structurants du territoire.

Elle s'inscrit dans une démarche de transparence, de coopération et de gouvernance partagée et permet de :

- Consolider les liens entre la Communauté Urbaine et les 34 communes qui la composent ;
- Débattre des enjeux territoriaux (aménagement, transition écologique, mutualisation des services, etc.) ;
- Assurer une information réciproque entre l'EPCI et les communes, dans un esprit de confiance et de subsidiarité.

La conférence des maires doit également être informée et émettre des avis sur la procédure du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Avant même que la constitution de la conférence des maires ne devienne obligatoire, la CUCM avait fait le choix de réunir cette instance, qui a toujours été pensée, comme un lieu d'échanges, d'information et d'expression des élus. Elle n'a toutefois pas été créée de façon formelle par le biais de l'adoption d'une délibération, démarche qui vous est proposée à présent.

La Conférence des Maires sera présidée par la Présidente de la Communauté Urbaine et regroupera l'ensemble des maires des communes membres, qu'ils soient ou non conseillers communautaires.

Elle se réunira à l'initiative de la Présidente ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires. Son rôle sera strictement consultatif, mais les avis émis seront transmis à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres.

Le fonctionnement de la conférence des maires pourra être ajusté en fonction du pacte de gouvernance qui sera adopté prochainement par le conseil. Le règlement intérieur de la CUCM reprendra les règles de fonctionnement de cette conférence.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer,


LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- De créer une conférence des maires pour le mandat 2026-2032, présidée par la Présidente de la CUCM et composé des 34 maires des communes membres.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 15 mai 2026  
et publié, affiché ou notifié le 15 mai 2026

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'I' and 'L' with a horizontal line extending to the right.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in dark ink, identical to the one on the left, consisting of a stylized 'I' and 'L' with a horizontal line extending to the right.

La secrétaire de séance,  
Béatrice BARNAY

A handwritten signature in dark ink, featuring a stylized 'B' and 'A' with a horizontal line extending to the right.